

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 4 février 2025 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents:

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

### **1 Ouverture de l'assemblée**

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter la demande de dérogation mineure soumise à la consultation publique mentionnée dans l'avis public donné sur le sujet le 15 janvier 2025.

### **2 Consultation sur la demande de dérogation mineure pour l'adresse 229, 2<sup>e</sup> Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot, lot numéro 1 957 035.**

2.1 La directrice générale présente la nature et les effets de la demande de dérogation mineure.

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

### **3 Clôture de l'assemblée**

Après avoir procédé à la présentation de la demande de dérogation mineure, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 25.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

  
Micheline Martel, OMA

Le maire,

  
Réjean Rajotte